



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-025-2021-01

PUBLIÉ LE 13 JANVIER 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-01-05-016 - Acte de déclaration n°046/ARSIDF/LBM/2020 portant création du laboratoire de biologie médicale du centre national de référence pour les groupes sanguins (CNRGS) de l'Établissement français du sang, sis 20 rue Bouvier 75011 PARIS (4 pages)	Page 3
IDF-2020-12-21-008 - Arrêté n°030/ARSIDF/LBM/2020 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOPATH UNILABS » sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) (16 pages)	Page 8
IDF-2021-01-05-015 - Arrêté n°047/ARSIDF/LBM/2020 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de l'Institut National de Transfusion Sanguine (INTS) (3 pages)	Page 25
IDF-2021-01-05-014 - Arrêté n°056/ARSIDF/LBM/2020 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOPATH UNILABS » sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) (10 pages)	Page 29

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-01-05-016

Acte de déclaration n°046/ARSIDF/LBM/2020
portant création du laboratoire de biologie médicale du
centre national de référence pour les groupes sanguins
(CNRGS) de l’Etablissement français du sang, sis 20 rue
Bouvier 75011
PARIS

Acte de déclaration n°046/ARSIDF/LBM/2020

portant création du laboratoire de biologie médicale du centre national de référence pour les groupes sanguins (CNRGS) de l'Établissement français du sang, sis 20 rue Bouvier 75011 PARIS

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret du 25 juillet 2018, portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

Vu l'arrêté n°DS-2020/009 du 2 mars 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

Considérant la demande reçue le 9 juillet 2020 et complétée le 9 septembre, adressée par Monsieur Stéphane NOEL, directeur de l'Établissement français du sang Ile-de-France, sis 122-130 rue Marcel Hartmann, Lépark Bâtiment A, 94200 Ivry-Sur-Seine, afin de prendre en compte la déclaration d'ouverture du laboratoire de biologie médicale du CNRGS, sis 20 rue Bouvier à Paris (75011), à effet au 1^{er} janvier 2021, suite au transfert du CNRGS géré par l'INTS au profit de l'Établissement français du sang ;

Considérant que cette demande s'inscrit dans le cadre de la dissolution du Groupement d'Intérêt Public de l'Institut National de Transfusion Sanguine, sis 6 rue Alexandre Cabanel – 75739 PARIS Cedex 15 ;

Considérant les diplômes et qualifications des biologistes médicaux intégrant le laboratoire, notamment :

- Le diplôme de docteur en pharmacie et le diplôme d'études spécialisées de biologie médicale délivrés au Dr Thierry PEYRARD, pharmacien biologiste ;
- Le diplôme de docteur en médecine et le diplôme d'études spécialisées de biologie médicale option biologie spécialisée délivrés au Dr Marie CUINGNET, médecin biologiste ;



- Le diplôme de docteur en pharmacie et le diplôme d'études spécialisées de biologie médicale délivrés au Dr Vincent THONIER, pharmacien biologiste ;
- L'autorisation accordée par un arrêté du 7 juillet 2003 au Dr Jérôme BABINET, médecin, de poursuivre ses fonctions de responsable du laboratoire d'immuno-hématologie en application des dispositions prévues à l'article 10 du Décret n°97-1104 du 26 novembre 1997 relatif aux qualifications de certains personnels des établissements de transfusion sanguine ;

Considérant les plans des locaux du laboratoire de biologie médicale du CNRGS (centre national de référence pour les groupes sanguins) de l'EFS, sis 20 rue Bouvier 75011 Paris ;

Considérant les données relatives au total des examens de biologie médicale réalisés par le laboratoire en 2017, 2018 et 2019, permettant d'estimer le volume prévisionnel d'activité pour les trois premières années de fonctionnement du laboratoire nouvellement créé ;

Considérant la liste des établissements partenaires ayant conclu des contrats de coopération avec le CNRGS et la copie du modèle-type de contrat de sous-traitance signé le cas échéant ;

Considérant l'attestation d'accréditation n°8-4223 délivrée par le COFRAC au laboratoire de biologie médicale du CNRGS exploité par l'EFS, pour ses activités d'immuno-hématologie spécialisées, issue du transfert partiel de l'accréditation de l'INTS ;

Considérant que le siège social administratif du laboratoire du CNRGS de l'EFS est situé au 122 rue Marcel Hartmann, Léapark bâtiment B, 94200 IVRY-SUR-SEINE ;

PREND ACTE DE LA DECLARATION :

Article 1 : A compter du 1^{er} janvier 2021, le laboratoire de biologie médicale du CNRGS de l'Etablissement français du sang, exploité par l'Etablissement Français du Sang, sis 20 avenue du Stade de France 93218 LA PLAINE SAINT DENIS, enregistré dans le fichier FINESS EJ sous le N° 930 019 229, fonctionne sur le site fermé au public ci-dessous :

- **Le site 20, rue Bouvier 75011 PARIS**
Site principal fermé au public
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie spécialisée
N° FINESS ET en catégorie 132 n° 750 066 383

La liste des quatre biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale du CNRGS - EFS, dont un biologiste-responsable, est la suivante :

- Dr Thierry PEYRARD, pharmacien, **biologiste responsable**
- Dr Marie CUINGNET, médecin biologiste
- Dr Vincent THONIER, pharmacien biologiste
- Dr Jérôme BABINET, médecin



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Article 2 : Un recours contentieux contre la présente déclaration peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 3 : Le Directeur de l'Offre de soins de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente déclaration qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 5 Janvier 2021

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
et par délégation,

Le Directeur de l'Offre de soins

Signé

Didier JAFFRE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



13 rue du Landy
93200 SAINT-DENIS
Tél : 01 44 02 00 00
iledefrance.ars.sante.fr

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-12-21-008

Arrêté n°030/ARSIDF/LBM/2020 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
multi-sites

« BIOPATH UNILABS » sis 3-5, rue du Port aux Lions à
CHARENTON-LE-PONT (94220)

**Arrêté n°030/ARSIDF/LBM/2020
portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« BIOPATH UNILABS » sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220)**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

Vu l'arrêté n°DS-2020/009 du 2 mars 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à différents collaborateurs ;

Vu l'arrêté n°114/ARSIDF/LBM/2019 du 23 décembre 2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites BIOPATH UNILABS, sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) ;

Considérant les demandes reçues les 9 et 22 janvier, 4 septembre 2020 complétées les 29 janvier, 10 mars, 17 avril, 23 juin, 23 juillet, 29 septembre, 19 octobre et 29 octobre et 18 décembre 2020, déposées par Maître Patrice FROVO du cabinet SEGIF Paris 17^{ème}, mandaté par le représentant légal du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH UNILABS», sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220), exploité par la SELAS « BIOPATH UNILABS », sise à la même adresse, en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :



- La confirmation de la réalisation, le 31 décembre 2019, des opérations de fusion-absorption de la société POLIBIO par la SELAS BIOLINE UNILABS, l'apport partiel d'actif de la société BIOLINE UNILABS à la société UNILABS BIOCT ainsi que la fusion-absorption de la société BIO PATH par la société BIOLINE UNILABS, à effet comptable et fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2019 ;
- La confirmation de l'intégration, au 1^{er} décembre 2019, de Madame Yaëlle ELFASSY et au 2 décembre 2019, de Monsieur Ange-Médard KISSILA, en qualité de médecins biologistes médicaux au sein du laboratoire de biologie médicale BIO PATH absorbé le 31 décembre 2019 par la SELAS BIOLINE UNILABS devenue SELAS BIOPATH UNILABS ;
- L'agrément de Mesdames Yaëlle ELFASSI et Daphné HOURCADE en qualité de biologistes médicaux associées au sein de la SELAS BIOPATH UNILABS, au moyen d'un prêt de consommation à leur profit d'une action ordinaire détenue par EYLAU UNILABS à chacune, et nantissement au profit de la société EYLAU UNILABS ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical et associé professionnel interne au sein de la SELAS BIOPATH UNILABS de Monsieur Frédéric AYMAR depuis le 31 décembre 2019, et le transfert de 21 actions ordinaires à EYLAU UNILABS ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical et associé professionnel interne au sein de la SELAS BIOPATH UNILABS de Madame Catherine AYMAR depuis le 31 décembre 2019, et le transfert de 21 actions ordinaires à EYLAU UNILABS ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical et associé professionnel interne au sein de la SELAS BIOPATH UNILABS de Monsieur Pascal MAILLET depuis le 31 décembre 2019, et le transfert de 250 actions ordinaires à EYLAU UNILABS ;
- La modification des modalités d'exercice libéral à temps partiel de Madame Anne-Marie ZACCARINI, exerçant ses fonctions de pharmacien biologiste médical non associée à raison de 2 jours par semaine, à effet au 2 janvier 2020 ;
- L'intégration de Monsieur Stéphane CHERIF en qualité de pharmacien biologiste médical non associé au sein de la SELAS BIOPATH UNILABS au 6 janvier 2020 ;
- L'intégration de Madame Barbara GONSSAUD en qualité de pharmacien biologiste médical associée au sein de la SELAS BIOPATH UNILABS au 10 février 2020, au moyen du prêt de consommation à son profit d'une action ordinaire détenue par EYLAU UNILABS ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical et associé professionnel interne au sein de la SELAS BIOPATH UNILABS de Monsieur Mohammed DJELLEL depuis le 31 mai 2020 ;



- La cessation des fonctions de biologiste médical et associé professionnel interne au sein de la SELAS BIOPATH UNILABS de Madame Amélie LECLERCQ depuis le 30 juin 2020 ;
- L'intégration de Monsieur Guy DHELLO en qualité de pharmacien biologiste médical et associé professionnel interne au sein du laboratoire BIOPATH UNILABS à compter du 15 mai 2019 ;
- L'agrément de Monsieur Ange-Médard KISSILA en qualité de biologiste médical associé au sein de la SELAS BIOPATH UNILABS, au moyen d'un prêt de consommation à son profit d'une action ordinaire détenue par EYLAU UNILABS ;
- L'agrément de Monsieur Bassim TOU en qualité de biologiste médical associé au sein de la SELAS BIOPATH UNILABS, au moyen d'un prêt de consommation d'action à son profit d'une action ordinaire détenue par EYLAU UNILABS ;
- La démission de Monsieur Fabrice HAYOUN de son mandat de directeur général de la SELAS BIOPATH UNILABS au 30 avril 2020 et la cessation de ses fonctions de biologiste médical depuis le 27 juillet 2020 ;
- La fermeture au public du site principal situé 3-5 rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) le 26 décembre 2020, et l'ouverture concomitante d'un nouveau site ouvert au public situé 236, rue de Romainville à MONTREUIL (93100) à compter du 28 décembre 2020 ;
- La fusion par voie d'absorption de la SPFPL JONTE par la société PJP INVESTISSEMENTS au 25 mai 2020 et le transfert de l'action détenue par la SPFPL JONTE à la société PJP INVESTISSEMENTS en date du 28 juillet 2020 ;
- L'intégration de Madame Clara IBANEZ en qualité de médecin biologiste salariée au sein de la SELAS BIOPATH UNILABS, à compter du 16 septembre 2020 ;

Considérant la copie du procès-verbal des décisions unanimes des associés de la SELAS BIOLINE UNILABS en date du 31 décembre 2019, actant les opérations de fusion-absorption de la société POLIBIO par la SELAS BIOLINE UNILABS, l'apport partiel d'actif de la société BIOLINE UNILABS à la société UNILABS BIOCT ainsi que la fusion-absorption de la société BIO PATH par la société BIOLINE UNILABS, à effet comptable et fiscal rétroactif au 1^{er} janvier 2019 ;

Considérant la copie du procès-verbal des décisions du Président de la SELAS BIO PATH en date du 31 octobre 2019, approuvant, à la neuvième résolution, l'agrément de Monsieur Bassim TOU en qualité d'associé et, à la dix-neuvième résolution, la cessation des fonctions de biologistes médicaux de Madame Catherine AYMARD et Monsieur Frédéric AYMARD au 31 décembre 2019 ;



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Considérant les actes de prêt de consommation d'une action ordinaire établis respectivement entre la SELAS EYLAU UNILABS, prêteur, et Madame Daphné HOURCADE, bénéficiaire, et entre la SELAS EYLAU UNILABS, prêteur, et Madame Yaëlle ELFASSI, bénéficiaire, à effet au 31 décembre 2019 ;

Considérant l'acte de cession de 250 actions par Monsieur Pascal MAILLET au profit de la SELAS EYLAU UNILABS à effet au 31 décembre 2019 ;

Considérant l'acte de cession de 21 actions par Monsieur Frédéric AYMARD au profit de la SELAS EYLAU UNILABS à effet au 31 décembre 2019 ;

Considérant l'acte de cession de 21 actions par Madame Catherine AYMARD au profit de la SELAS EYLAU UNILABS à effet au 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'aux termes de la première décision unanime des associés de la SELAS BIOLINE UNILABS, devenue SELAS BIOPATH UNILABS, en date du 31 décembre 2019, l'ensemble des biologistes associés a renoncé au droit de priorité visé à l'article L.6223-8 du code de la santé publique, pour la totalité des cessions d'actions mentionnées ci-dessus ;

Considérant l'acte de mouvement de retour de prêt de consommation d'une action ordinaire par Monsieur Mohammed DJELLEL au bénéfice de la société EYLAU UNILABS, en date du 31 mai 2020 ;

Considérant l'acte de mouvement de retour de prêt de consommation d'une action ordinaire par Madame Amélie LECLERCQ au bénéfice de la société EYLAU UNILABS, en date du 30 juin 2020 ;

Considérant la lettre de démission de ses fonctions de directeur général de la SELAS BIOPATH UNILABS de Monsieur Fabrice HAYOUN en date du 15 janvier 2020, à effet au 30 avril 2020 ;

Considérant l'acte de mouvement de retour de prêt de consommation d'une action ordinaire par Monsieur Fabrice HAYOUN au bénéfice de la société EYLAU UNILABS, en date du 27 juillet 2020 ;

Considérant l'acte de cession de 2 actions ordinaires détenues par Monsieur Fabrice HAYOUN au bénéfice de Monsieur Jérôme MOTOL à effet au 27 juillet 2020 ;

Considérant la nouvelle convention d'exercice libéral à temps partiel conclue entre la société BIOPATH UNILABS et Madame Anne-Marie ZACCARINI le 6 décembre 2019 et mise en œuvre depuis le 2 janvier 2020 ;

Considérant la convention d'exercice libéral à temps plein conclue entre la société BIOPATH UNILABS et Monsieur Stéphane CHERIF le 3 décembre 2019, mise en œuvre depuis le 6 janvier



2020 et son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre National des Pharmaciens à partir du 6 janvier 2020 ;

Considérant la convention d'exercice libéral à temps plein conclue entre la société BIOPATH UNILABS et Madame Barbara GONSSAUD le 25 janvier 2020, mise en œuvre depuis le 10 février 2020, et son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre National des Pharmaciens à partir du 11 février 2020 ;

Considérant la convention d'exercice libéral à temps partiel conclue entre la société BIOPATH UNILABS et Monsieur Guy DHELLO en date du 26 avril 2019, mise en œuvre à compter du 15 mai 2019, ainsi que son certificat d'inscription à l'Ordre des médecins en date du 18 avril 2019 ;

Considérant la convention d'exercice libéral conclue entre la société BIOPATH UNILABS et Monsieur Bassim TOU en date du 20 avril 2020, mise en œuvre à compter du 1^{er} juin 2020, ainsi que son certificat d'inscription à l'Ordre des pharmaciens à compter du 31 décembre 2019 ;

Considérant la convention de prêt de consommation d'une action ordinaire de la société EYLAU UNILABS au profit de Madame Barbara GONSSAUD, en date du 31 mai 2020 ;

Considérant la convention de prêt de consommation d'une action ordinaire de la société EYLAU UNILABS au profit de Monsieur Guy DHELLO, en date du 30 juin 2020 ;

Considérant la convention de prêt de consommation d'une action ordinaire de la société EYLAU UNILABS au profit de Monsieur Bassim TOU, en date du 27 juillet 2020 ;

Considérant la convention de prêt de consommation d'une action ordinaire de la société EYLAU UNILABS au profit de Monsieur Ange-Médard KISSILA, en date du 23 octobre 2020 ;

Considérant l'extrait du procès-verbal des décisions du président de la SELAS BIOPATH UNILABS en date du 27 juillet 2020, actant notamment :

- la cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Fabrice HAYOUN à compter du 27 juillet 2020, de Madame Amélie LECLERCQ depuis le 30 juin 2020, de Monsieur Mohamed DJELLEL depuis le 31 mai 2020 ;
- l'agrément de Monsieur Guy DHELLO et Madame Barbara GONSSAUD en qualité de nouveaux associés ;
- et la fermeture du site principal sis 3-5 rue du Port aux Lions 94220 CHARENTON-LE-PONT pour la partie ouverte au public et l'ouverture concomitante d'un nouveau site ouvert au public au 236, rue de Romainville 93100 MONTREUIL ;

Considérant le procès-verbal des décisions du président de la SELAS BIOPATH UNILABS en date du 23 octobre 2020, actant l'agrément de Monsieur Ange-Médard KISSILA en qualité de nouvel associé de la SELAS BIOPATH UNILABS ;



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Considérant le projet de plans des locaux du site sis 3-5 rue du Port aux Lions - 94220 Charenton-le-Pont, prenant en compte les aménagements envisagés de ces locaux en vue de leur fermeture au public ;

Considérant la promesse synallagmatique de bail commercial sous conditions suspensives valant bail de location commercial du local situé 236, rue de Romainville 93100 MONTREUIL en date du 15 mai 2020, et l'avenant en date du 30 juillet 2020 prorogeant la date de réalisation des conditions suspensives au 31 octobre 2020 au plus tard ;

Considérant les plans des locaux situés 236, rue de Romainville 93100 MONTREUIL ainsi que le descriptif de l'aménagement des dits locaux ;

Considérant les décisions unanimes des associés de la société PJP INVESTISSEMENTS en date du 28 juillet 2020, actant la fusion par voie d'absorption de la SPFPL JONTE par la société PJP INVESTISSEMENTS, et le transfert d'une action de la SPFPL JONTE à la société PJP INVESTISSEMENTS ;

Considérant la convention d'exercice libéral à temps partiel conclue entre la société BIOPATH UNILABS et Madame Clara IBANEZ en date du 23 juillet 2020, mise en œuvre à compter du 16 septembre 2020, ainsi que son certificat d'inscription à l'Ordre des médecins et ses diplômes de docteur en médecine et diplôme d'études spécialisées de biologie médicale ;

Considérant, par ailleurs, l'engagement en date du 26 septembre 2019 de Madame Julie Jonte, agissant alors en qualité de présidente de la SELAS BIO PATH absorbée par la SELAS BIOPATH UNILABS le 31 décembre 2019, et biologiste coresponsable du laboratoire que ladite société exploite, de céder les cinq sites implantés dans la zone de l'Essonne sis Hôpital privé du Val d'Yerres, 29, rue de l'Abbaye à YERRES (91330) ; sis 87, avenue de la République à MONTGERON (91230) ; sis 141, avenue Henri Barbusse à DRAVEIL (91210) ; sis 28, rue de Paris à CORBEIL- ESSONNES (91100) ; sis 3, boulevard Charles de Gaulle – Centre Commercial Talma à BRUNOY (91800), dans un délai maximum de quatorze mois, soit au plus tard le 31 décembre 2020, à la société EYLAU UNILABS afin de satisfaire au critère de territorialité défini à l'article L. 6222-5 du Code de la santé publique ;

Considérant l'engagement pris par Monsieur Jérôme MOTOL agissant en qualité de président de la SELAS BIOLINE UNILABS, devenue SELAS BIOPATH UNILABS, à la trente-cinquième décision unanime des associés de la SELAS BIOLINE UNILABS en date du 31 décembre 2019, de transférer au plus tard le 31 décembre 2020 les cinq mêmes sites implantés dans le département de l'Essonne à la société EYLAU UNILABS ;

Considérant les statuts de la SELAS BIOPATH UNILABS mis à jour au 27 juillet 2020 ;

Considérant l'extrait Kbis de la SELAS BIOPATH UNILABS mis à jour au 30 juillet 2020 ;

Considérant la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote au sein de la SELAS BIOPATH UNILABS ;



ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale « BIOPATH UNILABS » dont le siège social est situé au 3-5, rue du Port aux Lions, 94220 CHARENTON-LE-PONT, codirigé par :

- 1- Monsieur Jérôme MOTOL, pharmacien, biologiste-coresponsable et Président,
- 2- Madame Julie JONTE, médecin, biologiste-coresponsable,
- 3- Monsieur Ahmed Fawzi KHECHAI, médecin, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH UNILABS », sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le numéro 94 002 595 0, est autorisé à fonctionner sous le n° 94-214 sur les trente-neuf sites listés ci-dessous dont un fermé au public :

1- le site de CHARENTON-LE-PONT, siège social et site principal
3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220)

Fermé au public au 26 décembre 2020 au soir

Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 894 8

2- le site CHARENTON-LE-PONT 2
139, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 247 8

3- le site BRY-SUR-MARNE
53, boulevard du Général Galliéni à BRY-SUR-MARNE (94360)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 255 1

4- le site NOGENT-SUR-MARNE
19-21, grande rue Charles de Gaulle à NOGENT-SUR-MARNE (94130)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 145 4

5- le site CHARENTON-LE-PONT 3
63, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 235 3

6- le site de FONTENAY-SOUS-BOIS
11, avenue du Val de Fontenay à FONTENAY- SOUS- BOIS (94120)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 902 9



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



7- le site de PONTAULT-COMBAULT
5, rue de l'Orme au Charron à PONTAULT-COMBAULT (77340)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (virologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 897 6

8- le site de ROISSY-EN-BRIE
14, rue Antoine Lavoisier à ROISSY-EN-BRIE (77680)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 898 4

9- le site d'AUBERVILLIERS
20 bis, boulevard Anatole France à AUBERVILLIERS (93300)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 379 1

10- le site d'AUBERVILLIERS 2
168, rue Danielle Casanova à AUBERVILLIERS (93300)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 380 9

11- le site d'AULNAY-SOUS-BOIS
20, boulevard du Général Galliéni à AULNAY-SOUS- BOIS (93600)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 381 7

12- le site LE BOURGET
20-22, avenue Francis de Pressensé à LE BOURGET (93350)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 384 1

13- le site de VILLEPINTE
14, place de la Gare à VILLEPINTE (93420)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 387 4

14- le site LA VARENNE SAINT-HILAIRE
121, boulevard de Champigny à LA VARENNE SAINT- HILAIRE (94210)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.

35 rue de la Gare-Millénaire 2
75935 Paris Cedex 19
Tél : 01.44.02.00.00
www.iledefrance.ars.sante.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 916 9

15- le site SAINT-MAURICE

5, rue Edmond Nocard à SAINT- MAURICE (94410)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 236 1

16- le site de BRY-SUR-MARNE

6, avenue des Frères Lumière à BRY- SUR- MARNE (94360)

Fermé au public,

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 898 9

17- le site LE PLESSIS-TREVISE

3-5, rue des Ambalais à LE PLESSIS- TREVISE (94420)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 907 8

18- le site BOBIGNY

25, boulevard Lénine à BOBIGNY (93000)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 382 5

19- le site DRANCY

Centre commercial Drancy Avenir – à 60 rue Saint Stenay à DRANCY (93700)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N°FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 383 3

20- le site NOISY-LE-SEC

92bis, rue Jean Jaurès à NOISY- LE- SEC (93130)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 385 8

21- le site VALENTON

21, rue du Colonel Fabien à VALENTON (94460)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 225 4

22- le site VITRY-SUR-SEINE

35 rue de la Gare-Millénaire 2
75935 Paris Cedex 19
Tél : 01.44.02.00.00
www.iledefrance.ars.sante.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Clinique des Noriets - 12, rue des Noriets à VITRY- SUR- SEINE (94400)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 912 8

23- le site YERRES

Hôpital privé du Val d'Yerres - 29, rue de l'Abbaye à YERRES (91330)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 951 2

24- le site MSP PONTAULT-COMBAULT 2

16 et 22 avenue de la République et rue de Croissy à PONTAULT-COMBAULT (77340)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 258 0

25- le site MONTGERON

87, avenue de la République à MONTGERON (91230)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 952 0

26- le site DRAVEIL

141, avenue Henri Barbusse à DRAVEIL (91210)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 954 6

27- le site CORBEIL-ESSONNES

28, rue de Paris à CORBEIL- ESSONNES (91100)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 955 3

28- le site BRUNOY

3, boulevard Charles de Gaulle – Centre Commercial Talma à BRUNOY (91800)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 956 1

29- le site LA QUEUE-EN-BRIE

19, rue Jean Jaurès à la QUEUE-EN-BRIE (94510)

35 rue de la Gare-Millénaire 2
75935 Paris Cedex 19
Tél : 01.44.02.00.00
www.iledefrance.ars.sante.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 206 4

30- le site SAINT-DENIS
100-102, rue Gabriel Péri à SAINT- DENIS (93200)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 386 6

31- le site MAISONS-ALFORT
63, avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (parasitologie-mycologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 244 5

32- le site MAISONS-ALFORT 2
82, avenue Gambetta à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 245 2

33- le site MAISONS-ALFORT 3
29, avenue de la République à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 246 0

34-le site COURNEUVE
72-76, rue de la Convention à LA COURNEUVE (93120)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 431 0

35-le site FAIDHERBE
9, avenue Faidherbe à LE PRE-ST-GERVAIS (93310)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 432 8

36- le site MEAUX 1
Allée Jean-Louis Barrault à MEAUX (77100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 952 9

37- le site MEAUX 2

35 rue de la Gare-Millénaire 2
75935 Paris Cedex 19
Tél : 01.44.02.00.00
www.iledefrance.ars.sante.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



30, cours Raoult à MEAUX (77100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 953 7

38- le site de MEAUX 3
9, square Georges Brassens à MEAUX (77100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 954

39- le site de ROMAINVILLE, à compter du 28 décembre 2020 matin
236 Rue de Romainville à MONTREUIL (93100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 003 0226

Les **cinquante-deux** biologistes médicaux dont trois biologistes coresponsables sont :

1. Docteur Julie JONTE, médecin, biologiste-coresponsable (Associé)
2. Docteur Ahmed-Fawzi KHECHAI, médecin, biologiste-coresponsable (Associé)
3. Docteur Jérôme MOTOL, pharmacien, biologiste-coresponsable (Associé),
Président
4. Docteur Farriddine ABDALLAH, pharmacien, biologiste medical (Associé)
5. Docteur Christel AINOUS, pharmacien, biologiste médical (Associé)
6. Docteur Hussein AMMAR, pharmacien, biologiste médical (Associé)
7. Docteur Anne BEAUCHAMP-NICOUD, médecin, biologiste médical (Associé)
8. Docteur Naïma BELHADRI, médecin, biologiste médical (Associé)
9. Docteur Michèle BERDAH, pharmacien, biologiste médical (Associé)
10. Docteur Marielle BONNET, médecin, biologiste médical (Associé)
11. Docteur Farid BOUTOUCHENT, médecin, biologiste médical (Associé)
12. Docteur Fabien CABANNE, pharmacien, biologiste médical (Associé)
13. Docteur Brigitte COHEN, pharmacien, biologiste médical (Associé)
14. Docteur Christine CUSSON, pharmacien, biologiste médical (Associé)
15. Docteur Mahmoud Haj DARWICH, pharmacien, biologiste médical (Associé)
16. **Docteur Guy DHELLO, pharmacien, biologiste médical (Associé), à temps partiel**
17. Docteur Alice DUFOUGERAY, pharmacien, biologiste médical (Associé)
18. Docteur Yaëlle ELFASSY, médecin, biologiste médical (**Associé**)
19. Docteur Cyril FAUCHER, pharmacien, biologiste médical (Associé)
20. Docteur Stephan GALATI, médecin, biologiste médical (Associé)
21. Docteur Marc GAUTIER, médecin, biologiste médical (Associé)

35 rue de la Gare-Millénaire 2
75935 Paris Cedex 19
Tél : 01.44.02.00.00
www.iledefrance.ars.sante.fr



22. Docteur Barbara GONSSAUD, pharmacien, biologiste médical (**Associé**)
23. Docteur Toukif HAMOUM, médecin, biologiste médical (Associé)
24. Docteur Sophie HASSAN-ABITBOL, pharmacien, biologiste médical (Associé)
25. Docteur Charlène HERBEMONT, pharmacien, biologiste médical (Associé)
26. Docteur Daphné HOURCADE, pharmacien, biologiste médical, (**Associé**)
27. Docteur Sylvie KERISIT, pharmacien, biologiste médical (Associé)
28. Docteur Ange-Médard KISSILA, médecin, biologiste médical (**Associé**)
29. Docteur Hervé LECHAT, pharmacien, biologiste médical (Associé)
30. Docteur Anne LY-BEVOUT, pharmacien, biologiste médical (Associé)
31. Docteur Jérémie MARCIANO, médecin, biologiste médical (Associé)
32. Docteur Martine MESGUICH, pharmacien, biologiste médical (Associé)
33. Docteur Hatem OSMAN, pharmacien, biologiste médical (Associé)
34. Docteur Pascale PIVERT-RAUD, pharmacien, biologiste médical (Associé)
35. Docteur Stanislas ROUY, pharmacien, biologiste médical (Associé)
36. Docteur Myriam ROY, médecin, biologiste médical (Associé)
37. Docteur Kamal SAYAH, pharmacien, biologiste médical (Associé)
38. Docteur Alexandre TANG, médecin, biologiste médical (Associé)
39. Docteur Bassim TOU, pharmacien, biologiste médical (**Associé**)

40. Docteur Mahdi AQALLAL, pharmacien biologiste médical
41. Docteur Ariel BIEDER, médecin, biologiste médical
42. Docteur Isabelle BORREL, pharmacien, biologiste médical
43. **Docteur Stéphane CHERIF, pharmacien, biologiste médical**
44. Docteur Anne-Sophie DAUBIE, pharmacien, biologiste médical
45. Docteur Sarah HENQUET, pharmacien, biologiste médical
46. **Docteur Clara IBANEZ, médecin, biologiste médical (en temps partiel)**
47. Docteur Catherine JACQUIER, pharmacien, biologiste médical
48. Docteur Ismail LAZOUNI, pharmacien, biologiste médical
49. Docteur Latifa NOUSSAIR, médecin, biologiste médical
50. Docteur Valérie ROBIN, médecin, biologiste médical
51. Docteur Americo TARICONE, médecin, biologiste médical
52. Docteur Anne-Marie ZACCARINI, pharmacien, biologiste médical (**en temps partiel à raison de deux jours par semaine**)

La répartition du capital social de la SELAS « BIOPATH UNILABS » est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	% capital social	Droits de vote	% droits de vote
Farridine ABDALLAH	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Christel AINOUZ	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Hussein AMMAR	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Anne BEAUCHAMP-NICOUD	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Naima BELHADRI	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Michèle BERDAH	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Marielle BONNET	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Farid BOUTOUCHENT	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Fabien CABANNE	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Brigitte COHEN	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Christine CUSSON	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Mahmoud Laj Haj DARWICH	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Guy DHELLO	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Alice DUFOUGERAY	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Yaëlle ELFASSY	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Cyril FAUCHER	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Stephan GALATI	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Marc GAUTIER	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Barbara GONSSAUD	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Toufik HAMOUM	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Sophie HASSAN-ABITBOL	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Charlène HERBEMONT	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Daphné HOURCADE	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Julie JONTE	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Sylvie KERISIT	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Ahmed Fawzi KHECHAI	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Ange-Médard KISSILA	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Hervé LECHAT	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%



Anne LY-BEVOUT	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Jérémie MARCIANO	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Martine MESGUICH	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Jérôme MOTOL	3	0,00008474%	246 979	3,48836158%
Hatem OSMAN	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Pascale PIVERT-RAUD	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Stanislas ROUY	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Kamal SAYAH	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Alexandre TANG	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Bassim TOU	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Myriam ZEMOURI	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
SPFPL FK BIO	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
SPFPL MBJ	1	0,00002825%	82 327	1,16279661%
Total Associés Professionnels Internes	43	0,001214665%	3 540 059	50,00022599%
SELAS BIOLAB UNILABS	333 500	9,42071767%	333 500	4,71039809%
SELAS EYLAU UNILABS	3 206 524	90,57798292%	3 206 524	45,28933688%
Total Associés Professionnels Externes	3 540 024	99,99870059%	3 540 024	49,99973164%
MBJCA	1	0,00002825%	1	0,00001412%
PJP INVESTISSEMENTS	2	0,00005650%	2	0,00002825%
Total tiers porteurs	3	0,00008474%	3	0,00004237%
Total	3 540 070	100,00000000%	7 080 086	100,00000000%

Article 2 : L'arrêté n°114/ARSIDF/LBM/2019 du 23 décembre 2019 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites BIOPATH UNILABS, sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations précitées.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur adjoint du Pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 21 décembre 2020

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
et par délégation,

Signé

Le Directeur adjoint du pôle Efficience
Franck ODOUL

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-01-05-015

Arrêté n°047/ARSIDF/LBM/2020

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de
biologie médicale de l'Institut National de Transfusion
Sanguine (INTS)

Arrêté n°047/ARSIDF/LBM/2020

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de l'Institut National de Transfusion Sanguine (INTS), sis 6, rue Cabanel 75015 PARIS

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à partir du 3 septembre 2018 ;

Vu l'arrêté n°DS-2020/009 du 2 mars 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à plusieurs de ses collaborateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 décembre 1983 modifié relatif à l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de l'INTS sis 6, rue Alexandre Cabanel 75015 Paris ;

Considérant la demande reçue le 9 juillet 2020, complétée le 9 septembre et le 1^{er} décembre 2020, adressée par Madame Syria LAPERCHE, biologiste responsable de l'INTS, sis 6 rue Cabanel à Paris (75015), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- L'intégration du Centre National de Référence pour les Groupes Sanguins (CNRGS) de l'INTS et son laboratoire d'immuno-hématologie spécialisée situé au 20, rue Bouvier 75011 Paris, à l'Etablissement français du sang, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- La modification du fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de l'INTS, exploitant désormais un site unique fermé au public sis 6 rue Cabanel à Paris (75015) ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Thierry PEYRARD, pharmacien biologiste, au sein du laboratoire de biologie médicale de l'INTS, sis 6 rue Cabanel 75015 Paris ;



- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Vincent THONIER, pharmacien biologiste, au sein du laboratoire de biologie médicale de l'INTS, sis 6 rue Cabanel 75015 Paris ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Jérôme BABINET, pharmacien biologiste, au sein du laboratoire de biologie médicale de l'INTS, sis 6 rue Cabanel 75015 Paris ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Marie CUIGNET, médecin biologiste, au sein du laboratoire de biologie médicale de l'INTS, sis 6 rue Cabanel 75015 Paris ;

Considérant que la convention constitutive du GIP-INTS, approuvée par arrêté du 31 mars 1994 et prorogée pour une durée de cinq ans à échéance au 31 décembre 2020, bénéficie d'une seconde prorogation jusqu'au 31 mars 2021 ;

Considérant que l'intégration du centre national de référence pour les groupes sanguins (CNRGS) et son laboratoire d'immunohématologie spécialisée situé 20 rue Bouvier 75011 Paris, par l'Etablissement français du sang, prendra effet le 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant que Messieurs Thierry PEYRARD, Vincent THONIER, Jérôme BABINET et Madame Marie CUIGNET exerceront en tant que biologistes médicaux au sein du laboratoire de biologie médicale d'immuno-hématologie du CNRGS exploité par l'Etablissement français du sang, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant que les biologistes médicaux exerçant au laboratoire de biologie médicale de l'INTS sont Mesdames Syria LAPERCHE et Rachel PETERMANN, inscrites au tableau de l'Ordre des médecins ainsi que Monsieur Pierre CAPPY inscrit au tableau de l'Ordre des pharmaciens ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 1^{er} janvier 2021, le laboratoire de biologie médicale de l'Institut National de Transfusion Sanguine, sis 6 rue Alexandre Cabanel à Paris (75015), dirigé par le Dr Syria LAPERCHE, enregistré dans le fichier Finess EJ sous le n° 750 823 338 est autorisé à fonctionner sous le n° 75-399 sur le site fermé au public ci-dessous :

- Site Cabanel
6 rue Alexandre Cabanel, 75015 PARIS
Fermé au public
Pratiquant des examens de virologie et immunologie plaquettaire, au sein du département d'immunologie plaquettaire et du département des agents transmissibles par le sang
N° Finess ET en catégorie 132 : 75 003 772 3



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



La liste des trois biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire, dont un biologiste responsable est la suivante :

- Madame Syria LAPERCHE, médecin biologiste, **biologiste responsable**
- Monsieur Pierre CAPPY, pharmacien biologiste
- Madame Rachel PETERMANN, médecin biologiste

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 5 décembre 1983 modifié relatif à l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de l'INTS, sis 6, rue Alexandre Cabanel 75015 Paris est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le Directeur de l'Offre de soins de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 5 Janvier 2021

Le Directeur général de l'Agence
régionale de santé Ile-de-France
et par délégation

Le Directeur de l'Offre de soins

Signé

Didier JAFFRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-01-05-014

Arrêté n°056/ARSIDF/LBM/2020 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
multi-sites

« BIOPATH UNILABS » sis 3-5, rue du Port aux Lions à
CHARENTON-LE-PONT (94220)

Arrêté n°056/ARSIDF/LBM/2020
portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« BIOPATH UNILABS » sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220)

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

Vu l'arrêté n°DS-2020/009 du 2 mars 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à différents collaborateurs ;

Vu l'arrêté n°030/ARSIDF/LBM/2020 du 21 décembre 2020 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites BIOPATH UNILABS, sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) ;

Considérant la demande reçue le 29 octobre 2020 et complétée le 8 décembre 2020, déposée par Maître Patrice FROVO du cabinet SEGIF Paris 17^{ème}, mandaté par le représentant légal du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH UNILABS », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220), exploité par la SELAS « BIOPATH UNILABS », sise à la même adresse, en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :



- L'apport partiel d'actif de la société BIOPATH UNILABS à la société EYLAU UNILABS, des cinq sites suivants implantés dans le département de l'Essonne : sis Hôpital privé du Val d'Yerres, 29, rue de l'Abbaye à YERRES (91330) ; sis 87, avenue de la République à MONTGERON (91230) ; sis 141, avenue Henri Barbusse à DRAVEIL (91210) ; sis 28, rue de Paris à CORBEIL- ESSONNES (91100) ; sis 3, boulevard Charles de Gaulle – Centre Commercial Talma à BRUNOY (91800), conformément à l'engagement pris par Monsieur Jérôme MOTOL de transférer au plus tard le 31 décembre 2020 ces cinq sites à la société EYLAU UNILABS afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 6222-5 du code de la santé publique ;
- La cessation des fonctions de biologistes médicaux et associés professionnels internes au sein de la SELAS BIOPATH UNILABS de Messieurs Farridine ABDALLAH, Hussein AMMAR et de Mesdames Christine CUSSON et Myriam ROY ;
- La cessation des fonctions de biologistes médicaux salariés au sein de la SELAS BIOPATH UNILABS de Messieurs Americo TARICONE et Ismail LAZZOUNI ;
- La modification des conventions d'exercice de Messieurs Stanislas ROUY et Stéphane CHERIF, biologistes médicaux et associés professionnels internes exerçant au sein de la SELAS BIOPATH UNILABS à temps partiel ;

Considérant le courrier de Monsieur Jérôme MOTOL, président de la SELAS BIOPATH UNILABS, en date du 8 octobre 2020, portant sur le transfert de cinq sites du laboratoire BIOPATH UNILABS implantés dans l'Essonne (91) au profit de la société EYLAU UNILABS, suite à l'engagement pris par ce dernier pour procéder à ce transfert avant le 31 décembre 2020 ;

Considérant le procès-verbal des décisions du président de la SELAS BIOPATH UNILABS en date du 23 octobre 2020, approuvant le principe de l'apport partiel d'actif des cinq sites implantés dans l'Essonne (91) susmentionnés au profit de la SELAS EYLAU UNILABS ;

Considérant la convention d'apport partiel d'actif sous conditions suspensives, conclue entre la société apporteuse BIOPATH UNILABS et la société bénéficiaire EYLAU UNILABS en date du 29 octobre 2020, portant sur le transfert de ces cinq sites susmentionnés ;

Considérant les baux commerciaux et les plans des locaux des cinq sites implantés dans l'Essonne (91) ;

Considérant qu'à l'issue de l'apport des cinq sites implantés dans l'Essonne (91) de la SELAS BIOPATH UNILABS au profit de la SELAS EYLAU UNILABS, prévu pour le 31 décembre 2020, le laboratoire BIOPATH UNILABS sera implanté sur un maximum de trois zones limitrophes conformément aux dispositions de l'article L.6222-5 du code de la santé publique ;

Considérant les statuts de la SELAS BIOPATH UNILABS mis à jour au 31 décembre 2020 ;

Considérant la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote au sein de la SELAS BIOPATH UNILABS ;



ARRÊTE

Article 1 : A effet au 31 décembre 2020, le laboratoire de biologie médicale « BIOPATH UNILABS » dont le siège social est situé au 3-5, rue du Port aux Lions, 94220 CHARENTON-LE-PONT, codirigé par :

- 1- Monsieur Jérôme MOTOL, pharmacien, biologiste-coresponsable et Président,
- 2- Madame Julie JONTE, médecin, biologiste-coresponsable,
- 3- Monsieur Ahmed Fawzi KHECHAI, médecin, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH UNILABS », sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le numéro 94 002 595 0, est autorisé à fonctionner sous le n° 94-214 sur les trente-quatre sites listés ci-dessous :

- 1- Site de CHARENTON-LE-PONT, siège social et site principal
3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220)

Fermé au public,

Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 894 8

- 2 - Site de CHARENTON-LE-PONT 2
139, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 247 8

- 3 - Site BRY-SUR-MARNE
53, boulevard du Général Galliéni à BRY-SUR-MARNE (94360)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 255 1

- 4 - Site NOGENT-SUR-MARNE
19-21, grande rue Charles de Gaulle à NOGENT-SUR-MARNE (94130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 145 4

- 5 - Site CHARENTON-LE-PONT 3
63, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 235 3

- 6 - Site de FONTENAY-SOUS-BOIS
11, avenue du Val de Fontenay à FONTENAY- SOUS- BOIS (94120)
Ouvert au public,



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 902 9

7 - Site de PONTAULT-COMBAULT

5, rue de l'Orme au Charron à PONTAULT-COMBAULT (77340)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (virologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 897 6

8 - Site de ROISSY-EN-BRIE

14, rue Antoine Lavoisier à ROISSY-EN-BRIE (77680)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 898 4

9 - Site d'AUBERVILLIERS

20 bis, boulevard Anatole France à AUBERVILLIERS (93300)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 379 1

10 - Site d'AUBERVILLIERS 2

168, rue Danielle Casanova à AUBERVILLIERS (93300)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 380 9

11 - Site d'AULNAY-SOUS-BOIS

20, boulevard du Général Galliéni à AULNAY-SOUS-BOIS (93600)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 381 7

12 - Site LE BOURGET

20-22, avenue Francis de Pressensé à LE BOURGET (93350)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 384 1

13 - Site de VILLEPINTE

14, place de la Gare à VILLEPINTE (93420)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 387 4

14 - Site de LA VARENNE SAINT-HILAIRE

121, boulevard de Champigny à LA VARENNE SAINT-HILAIRE (94210)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 916 9

15 - Site de SAINT-MAURICE
5, rue Edmond Nocard à SAINT- MAURICE (94410)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 236 1

16 - Site de BRY-SUR-MARNE
6, avenue des Frères Lumière à BRY- SUR- MARNE (94360)
Fermé au public,
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 898 9

17- Site LE PLESSIS-TREVISE
3-5, rue des Ambalais à LE PLESSIS- TREVISE (94420)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 907 8

18 - Site de BOBIGNY
25, boulevard Lénine à BOBIGNY (93000)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 382 5

19 - Site de DRANCY
Centre commercial Drancy Avenir – à 60 rue Saint Stenay à DRANCY (93700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N°FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 383 3

20 - Site de NOISY-LE-SEC
92bis, rue Jean Jaurès à NOISY- LE- SEC (93130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 385 8

21- Site de VALENTON
21, rue du Colonel Fabien à VALENTON (94460)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 225 4



22 - Site VITRY-SUR-SEINE

Clinique des Noriets - 12, rue des Noriets à VITRY- SUR- SEINE (94400)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 912 8

23 - Site de PONTAULT-COMBAULT 2

16 et 22 avenue de la République et rue de Croissy à PONTAULT-COMBAULT (77340)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 258 0

24 - Site de LA QUEUE-EN-BRIE

19, rue Jean Jaurès à la QUEUE-EN-BRIE (94510)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 206 4

25 - Site de SAINT-DENIS

100-102, rue Gabriel Péri à SAINT- DENIS (93200)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 386 6

26 - Site de de MAISONS-ALFORT

63, avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700)

Ouvert au public,

Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (parasitologie-mycologie).

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 244 5

27 - Site de MAISONS-ALFORT 2

82, avenue Gambetta à MAISONS-ALFORT (94700)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 245 2

28 - Site de MAISONS-ALFORT 3

29, avenue de la République à MAISONS-ALFORT (94700)

Ouvert au public,

Site pré-post analytique.

N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 246 0

29 - Site de LA COURNEUVE

72-76, rue de la Convention à LA COURNEUVE (93120)

Ouvert au public

Site pré-post analytique

N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 431 0



30 - Site du PRE-SAINT-GERVAIS
9, avenue Faidherbe à LE PRE-ST-GERVAIS (93310)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS en catégorie 611 : 93 002 432 8

31 - Site de MEAUX 1
Allée Jean-Louis Barrault à MEAUX (77100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 952 9

32 – Site de MEAUX 2
30, cours Raoul à MEAUX (77100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 953 7

33 - Site de MEAUX 3
9, square Georges Brassens à MEAUX (77100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 954

34 - Site de ROMAINVILLE
236 Rue de Romainville à MONTREUIL (93100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 003 0226

Les **quarante-six** biologistes médicaux dont trente-quatre associés et trois biologistes-coresponsables sont :

1. Docteur Julie JONTE, médecin, biologiste-coresponsable (Associé)
2. Docteur Ahmed-Fawzi KHECHAI, médecin, biologiste-coresponsable (Associé)
3. Docteur Jérôme MOTOL, pharmacien, biologiste-coresponsable (Associé),
Président
4. Docteur Christel AINOUCZ, pharmacien, biologiste médical (Associé)
5. Docteur Anne BEAUCHAMP-NICOUD, médecin, biologiste médical (Associé)
6. Docteur Naïma BELHADRI, médecin, biologiste médical (Associé)
7. Docteur Michèle BERDAH, pharmacien, biologiste médical (Associé)
8. Docteur Marielle BONNET, médecin, biologiste médical (Associé)
9. Docteur Farid BOUTOUCHENT, médecin, biologiste médical (Associé)
10. Docteur Fabien CABANNE, pharmacien, biologiste médical (Associé)



11. Docteur Brigitte COHEN, pharmacien, biologiste médical (Associé)
12. **Docteur Guy DHELLO, pharmacien, biologiste médical (Associé), à temps partiel**
13. Docteur Alice DUFOUGERAY, pharmacien, biologiste médical (Associé)
14. Docteur Yaëlle ELFASSY, médecin, biologiste médical (**Associé**)
15. Docteur Cyril FAUCHER, pharmacien, biologiste médical (Associé)
16. Docteur Stephan GALATI, médecin, biologiste médical (Associé)
17. Docteur Marc GAUTIER, médecin, biologiste médical (Associé)
18. Docteur Barbara GONSSAUD, pharmacien, biologiste médical (**Associé**)
19. Docteur Mahmoud HAJ DARWICH, pharmacien, biologiste médical (Associé)
20. Docteur Toukif HAMOUM, médecin, biologiste médical (Associé)
21. Docteur Sophie HASSAN-ABITBOL, pharmacien, biologiste médical (Associé)
22. Docteur Charlène HERBEMONT, pharmacien, biologiste médical (Associé)
23. Docteur Daphné HOURCADE, pharmacien, biologiste médical, (**Associé**)
24. Docteur Sylvie KERISIT, pharmacien, biologiste médical (Associé)
25. Docteur Ange-Médard KISSILA, médecin, biologiste médical (**Associé**)
26. Docteur Hervé LECHAT, pharmacien, biologiste médical (Associé)
27. Docteur Anne LY-BEVOUT, pharmacien, biologiste médical (Associé)
28. Docteur Jérémie MARCIANO, médecin, biologiste médical (Associé)
29. Docteur Martine MESGUICH, pharmacien, biologiste médical (Associé)
30. Docteur Hatem OSMAN, pharmacien, biologiste médical (Associé)
31. Docteur Pascale PIVERT-RAUD, pharmacien, biologiste médical (Associé)
32. Docteur Kamal SAYAH, pharmacien, biologiste médical (Associé)
33. Docteur Alexandre TANG, médecin, biologiste médical (Associé)
34. Docteur Bassim TOU, pharmacien, biologiste médical (**Associé**)

35. Docteur Mahdi AQALLAL, pharmacien biologiste médical
36. Docteur Ariel BIEDER, médecin, biologiste médical
37. Docteur Isabelle BORREL, pharmacien, biologiste médical
38. Docteur Stéphane CHERIF, pharmacien, biologiste médical (à temps partiel)
39. Docteur Anne-Sophie DAUBIE, pharmacien, biologiste médical
40. **Docteur Eya HAMDJ, pharmacien, biologiste médical**
41. Docteur Sarah HENQUET, pharmacien, biologiste médical
42. **Docteur Clara IBANEZ, médecin, biologiste médical (en temps partiel)**
43. Docteur Catherine JACQUIER, pharmacien, biologiste médical
44. Docteur Latifa NOUSSAIR, médecin, biologiste médical
45. Docteur Stanislas ROUY, pharmacien, biologiste médical (en temps partiel)
46. Docteur Anne-Marie ZACCARINI, pharmacien, biologiste médical (**en temps partiel à raison de deux jours par semaine**)

La répartition du capital social de la SELAS « BIOPATH UNILABS » est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	% capital social	Droits de vote	% droits de vote
Christel AINOUZ	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Anne BEAUCHAMP-NICOUD	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Naima BELHADRI	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Michèle BERDAH	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Marielle BONNET	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Farid BOUTOUCHENT	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Fabien CABANNE	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Brigitte COHEN	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Guy DHELLO	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Mahmoud HAJ DARWICH	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Alice DUFOUGERAY	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Yaëlle ELFASSY	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Cyril FAUCHER	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Stephan GALATI	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Marc GAUTIER	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Barbara GONSSAUD	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Toufik HAMOUM	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Sophie HASSAN-ABITBOL	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Charlène HERBEMONT	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Daphné HOURCADE	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Julie JONTE	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Sylvie KERISIT	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Ahmed Fawzi KHECHAI	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Ange-Médard KISSILA	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Hervé LECHAT	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Anne LY-BEVOUT	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Jérémie MARCIANO	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Martine MESGUICH	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Jérôme MOTOL	3	0,00008474%	279 477	3,48836158%
Hatem OSMAN	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Pascale PIVERT-RAUD	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Kamal SAYAH	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Alexandre TANG	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
Bassim TOU	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
SPFPL FK BIO	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%
SPFPL MBJ	1	0,00002825%	93 159	1,31579133%



Total Associés Professionnels Internes	38	0,001073425%	3 540 042	50,0007062%
BIOLAB-UNILABS	333 500	9,42071767%	333 500	4,71040274%
EYLAU UNILABS	3 206 529	90,57798292%	3 206 529	45,28948426%
Total Associés Professionnels Externes	3 540 029	99,99884183%	3 540 029	49,99988701%
MBJCA	1	0,00002825%	1	0,00001412%
PJP INVESTISSEMENTS	2	0,00005650%	2	0,00002825%
Total tiers porteurs	3	0,00008474%	3	0,00004237%
Total	3 540 070	100,00000000%	7 080 086	100,00000000%

Article 2 : L'arrêté n° 030/ARSIDF/LBM/2020 du 21 décembre 2020 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites BIOPATH UNILABS, sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations précitées.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : La Directrice du Pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 5 janvier 2021

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Ile-de
France et par délégation,

La Directrice du pôle Efficience,

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT